

Qui-Nhon, 13 octobre 1885. L'ai encore la douleur de vous annoncer la mort d'un confrère de cette mission. Le P. Yeu Châ-tet a été massacré le 20 août, au Phu-Yen, comme me par de jours auparavant son compagnon de vie le père Iribarne et les trois prêtres indigènes qui travaillaient également dans cette province. Pour arrêter les massacres de nos pauvres chrétiens nous avons dû armer la ville que voilà deux cent cinquante de nos hommes réfugiés à Qui-Nhon et les envoyer, sous la conduite du père Agier, au secours d'un millier de malheureux qui s'entre-chaient héroïquement un siège depuis plus de deux mois, sur le haut plateau de Tra-ké (province de Phu-yen, district du père Châtelet). Notre petite, mais brave colonne a fait très convenablement son devoir pendant les dix jours qu'a duré cette expédition, par des chemins fort difficiles et occupés par des bandes de lettrés. Le Père Agier a donc pu franchir tous les obstacles et arriver jusqu'à ces pauvres assiégés mourant de faim et de fatigue. Malheureusement le Père Châtelet avait déjà été massacré depuis longtemps par les rebelles; mais nous avons eu la consolation de ramener à Qui-Nhon les restes mutilés de nos chrétiens de Phu-yen. Hélas! six mille manquant à l'appel et ont été tués avec la dernière barbarie dans les divers endroits de cette province. Ceux qu'on a pu sauver des mains de nos ennemis et ramener ici forment à peine un millier parmi lesquels beaucoup de malades et de blessés de coups de sabre et de lance. Au moins aurons-nous plus tard un petit noyau pour tenter de relever de leurs ruines tant de belles chrétiens aujourd'hui complètement détruites.

Fr. X. VAN CAMELBEKE, évêque d'Hiogo.

Voici les quelques détails que nous recevons de Saigon, sous la date du 22 septembre relatif à la mort du Père Dominiq. Iribarne, né le 8 juillet 1859, à Ossen (Basses-Pyrénées), entré au séminaire de Missions-Étrangères le 24 octobre 1880, ordonné prêtre le 17 février 1884, parti pour la Cochinchine Orientale le 28 mars de la même année. Saigon, 22 septembre 1885.

Quatre chrétiens du Phu-Yeu, échappés au fer des assassins sont arrivés à Bâkia le 20 septembre. Voici les détails qu'ils ont donnés : Le 10 du septième mois (10 août), le chrétien de Quan-Cau, où ils se trouvaient furent cernés pendant la nuit et au point du jour, les massacres et incendies commencèrent. Les quatre survivants ont pu se sauver jusqu'à Bâ-Ma lien, où des amis les ont cachés pendant quelques jours. Finalement un barquier païen de cette localité consentit à les amener à Saigon. Ce même barquier avait également consenti à conduire à Saigon le père Iribarne et deux prêtres indigènes. Ils devaient s'embarquer le 20 août. Mais les lettres arrivèrent auparavant. Le Père Iribarne se sauvant à cheval fut arrêté et décapité sur-le-champ; on porta sa tête au P. Bao, qui, à cause de son âge et de ses infirmités, n'avait pu s'enfuir. Après lui avoir fait reconnaître la tête du missionnaire, les assassins décapitèrent le P. Bao. Le P. Haù a été également massacré.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE

Le Moniteur des Syndicats ouvriers, publie sous ce titre : « La revanche industrielle », un article tout à fait digne d'être médité, il montre à quel degré de misère la concurrence internationale a conduit les travailleurs; les travailleurs étrangers aussi bien que les travailleurs français.

C'est précisément d'une industrie monopolisée que s'occupe cet article, des charbonnages; et voici ce que nous y lisons : « La situation des mineurs anglais est si précaire, ils sont si malheureux, qu'il a été décidé, dans le conseil général des Sociétés d'ouvriers houilliers, de réclamer 20 0/0 d'augmentation du prix de la main-d'œuvre, et que, dans le cas d'un refus de la part des patrons, une grève générale, dans tous les sous-sols des trois royaumes britanniques, aurait lieu. Cette décision équivaut en effet à la déclaration de la grève, car les Compagnies houillères se plaignent de la charbonnage de ce que la concurrence a été devenue impossible. « Sur d'autres points du territoire de la Grande-Bretagne, les ouvriers des autres industries sont généralement en conflit ouvert avec leurs patrons.

« Que si nous nous tournons vers la Belgique, la situation des travailleurs y est tout aussi lamentable. Les houilliers belges s'organisent, en ce moment même, pour améliorer leur sort, soit par une pression purement morale sur les Compagnies qui les occupent, soit par la grève.

« Les compagnies anglaises et belges ont voulu exclure les charbons français de la consommation générale, et elles ont livré les leurs à des prix tellement bas, qu'elles ont, en réalité, diminué considérablement l'extraction des houilles françaises.

Mais, pour en arriver là, elles ont réduit en proportion les salaires de leurs extracteurs, et aujourd'hui, ceux-ci se révoltent contre cet

impôt de la concurrence. Ils objectent, avec raison, que le travail ne doit pas supporter tous les sacrifices dans cette lutte pour l'approvisionnement des marchés.

Et il s'est trouvé, chez nous, des économistes pour demander la suppression du petit droit de 1 fr. 20 que paie la houille étrangère sur son entrée en France, c'est-à-dire pour faciliter cette concurrence des Anglais et des Belges, tendant à faire former nos puits d'extraction, et par voie de conséquence, à ruiner une grande industrie française et à priver de leur travail et de leur pain des centaines de mille ouvriers et leurs familles ! Et ceux qui combattaient ce système étaient, par les ouvriers, ignorants ou trompés, traités de partisans du monopole !

Mais, Dieu merci, les ouvriers commencent à voir clair, aujourd'hui; les lignes que nous venons de citer en ont la preuve.

Laissant de côté les appréciations politiques et l'article du Moniteur des Syndicats ouvriers, nous dirons avec lui que : « Patrons et ouvriers français doivent suivre de très près l'évolution économique qui se produit à l'étranger, pour en tirer l'enseignement qu'elle comporte.

« Et cet enseignement, il y a longtemps que nous l'avons compris pour notre part; il est celui-ci : livrer son agriculture et son industrie, sans garanties suffisantes, à la concurrence étrangère, c'est livrer la vie, le bien-être des ouvriers de tout ordre à l'instabilité, aux souffrances qui résultent de situations précaires et mal assurées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du jeudi 26 Novembre 1885

Présidence de M. Floquet

La séance

La séance est ouverte à deux heures. M. le Garvian, porté au Journal Officiel comme s'étant absent dans le scrutin sur le renvoi du dossier des élections du département des Côtes-du-Nord au ministre de la justice, a déclaré avoir voté contre le renvoi.

Dépôt d'un projet

M. Martin-Nadaud dépose une proposition de loi tendant à appliquer à certains travaux des villes, la loi relative aux associations syndicales et demande la déclaration d'urgence. L'urgence est adoptée.

L'élection des Ardennes

M. de la Porte présente le rapport sur l'élection du département des Ardennes et conclut à la validation. (Adopté.)

La convocation du Congrès

M. de Mackau a la parole pour adresser une question à M. le président du conseil.

On prête au gouvernement l'intention de hâter la convocation du Congrès. Il ne faut pas que cette convocation ait lieu avant qu'il ait été pourvu au remplacement des députés invalidés de Tarn-et-Garonne. Quelles mesures compte prendre le ministère pour assurer les droits de la souveraineté nationale ?

M. Brisson répond que les électeurs seront convoqués pour le 20 décembre à l'effet de nommer les députés de Tarn-et-Garonne. Quant à la convocation du Congrès, le gouvernement n'en a pas encore délibéré; mais il n'y a aucun lien entre les questions.

M. de Mackau dit que, pour les élections municipales, la loi veut que les conseils municipaux soient préalablement complétés; à plus forte raison il en est ainsi pour l'élection du Président de la République. Il y a donc entre les deux questions, sinon un lien légal, au moins un lien moral. (Très bien ! à droite.)

Le recensement des votes dans l'Inde française

M. Alys adresse une question au ministre de la marine, relative au retard apporté à la proclamation du recensement général des votes dans l'Inde française. C'est une violation flagrante de la loi.

M. l'amiral Galibier répond que le résultat du vote de l'Inde a été proclamé le 3 novembre. La dépêche officielle est arrivée hier au ministère. Le décret organique n'implique aucun délai pour le recensement des votes aux colonies, et en effet les dispositions appliquées aux communes de France ne peuvent s'appliquer à l'Inde alors que Chandernagor est distant de Pondichéry de 400 lieues.

La commission des caisses d'amortissement

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux membres de la commission des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Il y est procédé. Le scrutin est clos et il est procédé au dépouillement.

Les acquisitions des biens étrangers

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Brice sur les acquisitions de biens étrangers faites par les départements de la guerre et de la marine en août, septembre et octobre.

M. René Brice dit que les faits qu'il se propose de dénoncer sont à la veille de se reproduire et qu'il est urgent d'y mettre un terme. Ces faits ont de plus joué leur rôle dans les dernières luttes électorales.

Depuis le commencement de 1885, de nombreux navires chargés de produits étrangers entraînaient dans nos ports de l'ouest pour le compte des fournisseurs de l'armée. En février le ministre de la guerre, interrogé sur ces faits, répondit qu'il prendrait des mesures pour remédier à cet abus lors des marchés à intervenir.

Cependant au mois d'août, le ministre de la marine met en adjudication une fourniture de blé en stipulant que les blés français ou exotiques, ou autre marché, le 20 août, excoit le blé français et exigeait la fourniture en blé d'Amérique. De nombreux marchés furent encore passés par la guerre et la marine dans ces conditions.

Au moment où l'agriculture souffre, ces adjudications sont scandaleuses et ont indigné nos populations rurales.

Il est reconnu que le blé indigène est vendu au-dessous du prix de revient. Le Parlement a voté des droits protecteurs et c'est à ce moment que les administrateurs de la guerre et de la marine semblent vouloir donner à notre agriculture le coup de grâce. On est en droit de se demander s'il n'y avait pas, dans ces administrations, un parti pris de discréditer le gouvernement de la République.

L'orateur déposera un ordre du jour invitant les ministres de la guerre et de la marine à exclure de adjudications les produits étrangers sans attendre qu'un projet de loi ait réglé la matière.

Il y a aussi lieu ensuite de prendre des mesures pour que les cultivateurs puissent concourir aux adjudications sans passer sous les fourches caudines des grands entrepreneurs.

M. Cavaignac répond que l'administration s'efforce de concilier l'intérêt des finances et celui de la production nationale. Avec les adjudications, il n'y a aucun moyen de constater l'origine des farines; avec la gestion directe qui a été notablement réduite dans ces dernières années, on peut exercer un contrôle. Les points spéciaux exigés des blés est plus élevé pour les blés exotiques que pour les blés indigènes, ce qui constitue une protection pour les produits nationaux.

M. de Roys dit que les faits ont été exagérés dans un intérêt électoral; mais il n'en est pas moins leur gravité. Les achats de blé d'étranger ont été depuis longtemps critiqués; s'il est difficile de reconnaître les blés transmis en farine, il est très possible de distinguer l'origine des blés en nature et d'exclure ceux de production étrangère. On prétend que le mélange des espèces est nécessaire pour faire du bon pain et du bon biscuit. C'est une opinion contestable. En tout cas, le sol français produirait toutes les espèces nécessaires.

L'orateur propose un ordre du jour dans ce sens. M. René Brice insiste pour l'exclusion absolue de tous les produits agricoles étrangers dans les marchés de la guerre et de la marine.

MM. Cavaignac et Casimir Périer répliquent.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 309 voix contre 127, sur 526 votants.

M. Cavaignac dit que le gouvernement se rallie à l'ordre du jour de MM. Lane et Thiesse, ainsi conçu : « La Chambre, convaincue de la nécessité de réserver à l'agriculture nationale les fournitures de l'Etat, considérant en outre que les propositions proposées au nom de la commission d'initiative ont pour objet de réglementer ces achats, passe à l'ordre du jour. »

Par 271 voix contre 218, sur 549 votants, la Chambre donne la priorité à l'ordre du jour de MM. Lane et Thiesse.

M. de Cassagnac déclare qu'il ne votera pas l'ordre du jour Thiesse parce que c'est l'ajournement indéfini.

La première partie de cet ordre du jour est adoptée par 412 voix contre 91; la seconde partie est adoptée par 279 voix contre 221 voix; l'ensemble est adopté par 355 voix contre 200.

La séance est levée.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE

La mort du roi d'Espagne, comme il fallait s'y attendre, a été l'objet de nombreux commentaires.

M. du Bodan qui avait eu l'intention de demander au nom de la Droite la levée de la séance a conféré ad hoc avec M. Floquet.

Le président de la Chambre a répondu que tout en reconnaissant le bien fondé de cette proposition les précédents voulaient que la séance ne soit levée que le jour des funérailles. Volontairement ou non M. Floquet oubliait les précédents de Garibaldi et de Victor Hugo.

M. du Bodan après cette réponse, s'est rendu à l'ambassade d'Espagne.

M. de Cardenas lui a déclaré que si la Chambre donnait à l'Espagne cette marque de déférence le peuple espagnol lui en serait très reconnaissant. Ajoutant que M. Floquet, qui sait bien à quels ménagements il est tenu vis-à-vis des députés conservateurs, prendra ses dispositions pour que la Chambre ne siège pas le jour où le roi Alphonse XII sera inhumé.

Deux journaux, le Petit Journal et la Lanterne, ont ce matin mis en avant la candidature à la présidence de la République de M. Anatole de La Forge.

Le député de Paris annonçant ce soir, dans les couloirs qu'il n'est nullement candidat, qu'il votera pour M. Grévy et priera ses amis d'en faire autant.

Bien que démentie, cette pseudo candidature — soulevée parait-il l'été dernier dans un dîner de députés à la Vuillelte, petite station balnéaire près Dieppe — n'en est pas moins une preuve de l'indécision dans laquelle sont les républicains.

Hésitant beaucoup à renouveler pour sept ans les pouvoirs de M. Grévy, trouvant M. Brisson déjà usé et M. Freycassat trop indécis, ils ne seraient pas fâchés de mettre la main sur une personne pouvant réunir les conditions requises, mais sans avoir.

M. Clovis Hugues, qui devait déposer aujourd'hui sa demande d'amnistie, est résolu à ajourner ce dépôt.

C'est demain que le président du Conseil, accompagné de ses collègues des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, se rendra devant la commission des crédits du Tonkin, pour répondre aux explications et aux renseignements qui lui seront demandés. La commission devant, en outre, procéder à l'audition de diverses notabilités militaires, diplomatiques et administratives plus ou moins compétentes dans la circonstance et qu'elle examinera toute la série des documents qu'elle a réclamés au gouvernement, il en résultera forcément que sa tâche se prolongera beaucoup plus qu'elle ne l'avait imaginé d'abord.

NOUVELLES MILITAIRES

Les concours pour la gendarmerie. — Les militaires qui demandent à concourir pour la gendarmerie et qui se trouvent dans leur dernière année de service, consentent à contracter un engagement de cinq ans, sont nommés de préférence et avant tous les autres, aux emplois vacants dans les corps et légions de gendarmerie.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

Paris, 26 novembre. — La situation reste mauvaise sur l'Europe, où le baromètre est descendu en outre de 7 mm à Valencia (31 mm) et les mauvais temps ont commencé en Bretagne; le vent est gros à Brest et à Lorient, et un coup de vent est attendu à Biarritz, un nouveau secondaire se forme dans le golfe de Gènes; il pourra causer quelques vents forts O. et N. en Provence.

La température est très basse dans le golfe de Gênes et en Russie; elle est douce sur l'Océan et le nord de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin — 23 à Moscou, — 18 à Harbin, — 5 au Polesud, — 0 à Copenhague, — 10 à Paris, — 15 à Biarritz et 18 à Alger et à Malte.

En France, le temps reste à la pluie partiel, excepté dans le Sud-Est. Hier, à Paris, la pluie a commencé à tomber vers 3 heures du soir; elle continue encore aujourd'hui.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On se rappelle le procès intenté par la Ville de Roubaix à M. Vanoutrye qui se refusait à payer des droits de voirie pour une construction érigée par lui sur le boulevard de la République.

Dans son audience du 30 avril dernier, le tribunal civil de Lille avait condamné M. Vanoutrye au paiement de ses droits. Ce jugement, frappé d'appel, était venu le 29 juillet devant la cour de Douai.

Celle-ci, avant de faire droit au fond, avait renvoyé cet affaire, pour supplément d'instruction, devant M. Pannier, jugé de paix à Roubaix.

M. Pannier a fixé l'enquête au 27 novembre et la contre-enquête le 5 décembre.

Monsieurs nos lecteurs au courant de cette importante question dont la solution définitive aura, pour les habitants de Roubaix, un intérêt considérable, car elle fera loi et servira de précédent en matière de droits de voirie, pour les terrains ou parcelles de terrains en dehors de l'agglomération, sur lesquelles peuvent s'élever des constructions.

Collège de Roubaix. — M. le directeur de l'Institut Notre-Dame-des-Victoires vient d'adresser aux familles la circulaire suivante : « Le nouveau contrat passé avec la ville de Roubaix a introduit quelques modifications dans les prix de l'externat. Bien que le Journal de Roubaix ait publié ce contrat, l'administration du Collège croit bien faire en vous indiquant ces modifications.

Le prix de 10 francs par mois, a été rendu uniforme pour tous les externes qui assistent aux études, jusqu'aux classes supérieures latines ou françaises.

À partir de la seconde latine et pour le cours supérieur de l'enseignement spécial, (1e et 5e années), le prix est de 15 fr. par mois.

La ville n'a pu trouver ce moyen de rendre possible le développement de l'enseignement des langues vivantes, du dessin, et de quelques autres branches d'étude; les plus utiles à l'industrie et au commerce.

Quant on connaît les charges d'un grand Collège, en plein exercice, préparant au baccalauréat des lettres et au baccalauréat des sciences ainsi qu'au diplôme de l'enseignement spécial, on comprend facilement la nécessité de cette mesure. De plus, nous avons été amenés, pour donner plus de solidité au contrat, à payer à la ville un loyer de 5000 francs, de sorte que la subvention municipale est d'environ 8000 francs, se trouve considérablement réduite.

Les familles comprendront que le seul but qu'on a eu en vue, a été de faciliter à leurs enfants l'acquisition de connaissances utiles dont ils recueilleront plus tard de précieux avantages.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. — A l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception, les membres actifs et honoraires de la Société de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer une messe le dimanche 6 décembre, à sept heures, en la chapelle de la société de Saint-Vincent, rue de la Paix.

Lundi 7 décembre, à six heures et demie du soir, rue de la Paix, réunion générale des conférences.

L'épuration des eaux de l'Esperie. — Demain samedi, à neuf heures du matin, d'intéressantes expériences sur l'épuration des eaux de l'Esperie au milieu du système de MM. Vermeiren, Delfosse et Cie, de Bruxelles, auront lieu, en présence de la commission intercommunale, dans un des petits terrains inoccupés de la rue de la Gare.

La personne qui a été renversée mercredi soir par une voiture sur la Grand-Place se nomme Eugène Debordier. Il a pu regagner à pied son domicile, situé rue du Bois. M. le docteur Denis, qui l'a visité, a déclaré que sa blessure était beaucoup moins grave qu'on ne l'avait d'abord cru.

Il n'est pas non d'accorder l'hospitalité au premier venu, car on se repent souvent de cette marque de charité. Demandez plutôt à ce brave chauffeur de la rue Turgot, Angelus Tailman, qui recueillit, l'autre soir, sous son toit, un jeune homme qu'il ne connaissait pas. Celui-ci lui témoigna sa gratitude en le dévalisant pendant la nuit et en gagnant, de grand matin, la frontière belge. Ce coquin se nomme Henri Vanneste, il s'était déjà rendu coupable d'abus de confiance au préjudice de M. Bernard, cultivateur à Touroing chez lequel il était garçon de ferme.

Jeudi après-midi, un musicien ambulancier, Alexandre Bastefflin, jouait de l'accordéon dans la rue de Lannoy. Soudain par ses accords mélodieux, plusieurs passants lui donnaient quelques sous. Un agent de police, plus rebelle à la musique, lui demanda d'exhiber son autorisation, et comme Bastefflin ne pouvait la montrer, il conduisit au commissariat voisin cet artiste réfractaire à la loi.

Un singulier personnage, c'est Pierre Descozes, rattaché, demeurant rue Decrême. Jeudi soir il a enfoncé un carreau de la devanture d'un estaminet de la rue des Longues-Haies, et quand on l'a arrêté, il a déclaré ne s'être livré à cette opération que pour arriver à ce résultat.

Deux marchands de moules, Camille Corvisse et Léon Degrand, demeurant au hameau de la Martinoire (Watteles), sont inculpés d'avoir détourné, à dix heures du soir, en pleine rue Watt, un jeune soldat du 5e de ligne, en permission à Roubaix. Ils l'ont dépouillé de son montre et de sa chaîne. Malgré leurs dénégations, ces singuliers commerçants ont été conduits au dépôt.

Un expulsé, Joseph Heynack, revenu en France malgré l'interdiction qui pèse sur lui, a été mis en état d'arrestation pour vol d'effets d'habillement commis dans la rue de l'Hommelet.

Condamnations. — Dans son audience de jeudi, le tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes intéressant Roubaix : François Tourtois à 36 fr. d'amende pour outrages à un agent, bruit et tapage nocturne; Lammelin, à 15 jours de prison, à 5 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse et rébellion.

Leers. — On nous écrit de Leers que contrairement aux bruits qui ont couru, le capitaine Picavet n'est pas mort. Il a quitté le Sénégal et se trouve actuellement dans un hôpital de Bordeaux où son frère doit se rendre prochainement pour le ramener à Leers.

M. J.-Bte Ducatillon, conseiller municipal de Leers, depuis 1846, et premier adjoint au maire depuis 1873 est mort jeudi matin, à l'âge de 81 ans. M. Ducatillon, qui était d'un caractère doux et affable sera très regretté de ses concitoyens.

La Chambre syndicale des rentiers donnera, dimanche, 29 novembre, dans la salle des fêtes de la Brasserie des Glaces, un bal au bénéfice des membres nécessiteux.

TOUROING

Le nouveau règlement du service des eaux, adopté par les municipalités de Roubaix et Touroing, vient d'être émis.

La chasse aux chiens errants. — La chapelle municipale a ramassé aujourd'hui trois chiens qui ont été mis en fourrière.

Encore une mort subite. — Jeudi, vers huit heures et demie du soir, le garde-champêtre Devos trouva près la grille du Jardin public, rue Nationale, un homme étendu presque sans vie. Il fit placer ce malheureux sur un camion, mais quand on arriva au poste ce n'était plus qu'un cadavre.

Après les constatations d'usage faites par M. le docteur Dewyn, le corps fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

C'est un nommé Pierre Lecomte, bobineur, âgé de 68 ans, demeurant à l'Épine. Cet homme souffrait d'un asthme qui, depuis quelques jours, l'empêchait de travailler.

Vol d'une montre. — Un maçon, Auguste Cabry, s'était plaint qu'on lui avait enlevé sa montre lundi soir, alors qu'il se trouvait dans un estaminet de la rue de l'Amiral Courbet, en compagnie d'individus à lui inconnus. On a découvert depuis les auteurs de la soustraction : ce sont les nommés Henri Rogier, 19 ans, demeurant au Pont-de-Neuville, et Edouard Fremaux, 28 ans, rue des 15 Bonnettes, tous deux rattachés. Ils ont été écroués vendredi matin à la prison municipale.

L'Accident qui s'est produit mercredi dernier à la Croix-Rouge a eu un triste dénouement. Le jeune César Vandebrocq est mort dans la nuit de jeudi. Le pauvre enfant n'avait que trois ans et demi.

Condamnation. — Le sieur Vandalle, l'auteur de l'inqualifiable agression dont fut victime, le jour de la Toussaint, un vieillard nommé Vandewaelle, demeurant au Clinguet, vient d'être condamné à treize mois de prison par le tribunal correctionnel.

Tribunal de simple police. — Quatre-vingt-dix-sept condamnations ont été prononcées dans l'audience du 27 novembre. Les contraventions les plus nombreuses sont les dévations de chiens : 42, et les infractions à la police des caillots, 21.

Un décès à la maison d'arrêt de Lille. — Le nommé Desfontaines, condamné il y a quelques jours pour avoir blessé mortellement un jeune homme par un échappa de fer, est mort aujourd'hui à la prison d'arrêt de Lille.

LILLE

Union de la paix sociale. — C'est aujourd'hui, 26 novembre, à 8 heures 1/2 du soir, que les membres du groupe de Lille, représentent les séances à l'Hôtel de Flandre et d'Angleterre, 15, place de la Gare. L'ordre du jour est ainsi fixé.

Communication de M. le secrétaire-général. — Le premier congrès des sociétés de consommation en France, par M. Héchaux. — 3° De l'organisation des sociétés coopératives de consommation, par M. Léon Thiriez. — 4° Questions diverses.

Conservatoire de musique. — Par décision du ministre des Beaux-Arts, Mme Fourebert, professeur de chant au Conservatoire vient d'être révoquée de ses fonctions. Il paraîtrait que Mme Fourebert prétend réintégrer sa classe à sa guise et ne donner des leçons qu'aux élèves qui lui sont sympathiques.

M. le ministre des Beaux-Arts, par la révocation de Mme Fourebert, indique qu'il veut que l'autorité de M. Lavaine, directeur, soit étendue.

Un grave accident. — Une femme âgée traversait la Grande-Place vers 3 heures 1/2; elle était arrivée vis-à-vis le poste de la Grand-Garde. En ce moment la voiture d'un boucher qu'on nous dit être de Roubaix arrivait au grand trot. La femme ne put se garer en temps et la voiture la renversa. Elle a été transportée à la pharmacie voisine où on constata qu'elle avait le crâne ouvert. L'auteur de l'accident a été conduit au poste.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Suite. (Voir le n° du 26 novembre 1885)

Trois Roubaisiens envoyés en traitement chez M. Pasteur

M. le Maire communique au Conseil une lettre de M. le Préfet et adjoint. Nous n'avons pas eu de séance le Conseil pour les fonds nécessaires à l'envoi des enfants Bourgeois et Malafit; mais, dimanche, jour de la réception de la lettre précitée, nous nous sommes mis en rapport avec M. Pasteur; et le lendemain les enfants atteints de la rage sont partis pour Paris; où ils sont en ce moment l'objet d'un traitement de la part de l'illustre savant.

M. le docteur DESVILLE. — Je félicite M. le Maire de la mesure qu'il a prise et de son zèle certain, nous approuvons la dépense qu'il a faite; mais il croit même qu'il serait bon d'inscrire au budget de 1886 un crédit spécial à cet effet.

M. A. FAUBERT. — Je ne pense pas que ce soit du ressort du bureau de Bienfaisance. Les personnes mordues ne sont pas toujours des indigents. Le plus souvent, d'ailleurs, il s'agit d'accidents arrivés sur la voie publique dont nous sommes un peu responsables, comme nous le sommes de dégâts causés par une émeute. L'initiative me paraît donc appartenir à l'administration municipale. Elle réclame le paiement de l'emploi qu'elle aurait à faire du crédit affecté au budget supplémentaire de l'exercice 1885; elle se propose de déposer son rapport; il est prêt et en sera communiqué au rapport; il est prêt et en sera communiqué au rapport; il est prêt et en sera communiqué au rapport.

M. ALFRED REMOUX. — L'administration ne pourrait-elle nous dire à quel point est en cette question de l'épuration des eaux de l'Esperie.

M. VINCENOT, adjoint. — Les expériences sont suspendues depuis quelque temps; elles ne seront reprises qu'au printemps; en tout cas les ingénieurs ne peuvent tarder à déposer leur rapport; il est prêt et en sera communiqué au rapport; il est prêt et en sera communiqué au rapport.

M. ALFRED REMOUX. — Laisse-t-il quelque espoir d'une solution favorable à nos intérêts ?

M. A. VINCENOT. — La dépense à effectuer sera lourde. MM. les ingénieurs évaluant à 50,000 francs, ils l'évaluent aujourd'hui à 200,000 francs; ce revirement s'est opéré dans leur esprit à la suite du voyage en Angleterre, voyage qui a porté ses fruits comme on le voit.

Le conseil vote l'inscription au budget supplémentaire de 1885, de la somme de 1,978,79 non utilisée par la commission d'exploration de l'Esperie.

(A suivre)

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre de Roubaix. — C'était un véritable gala artistique que la représentation de la Juive hier soir, au Grand-Théâtre, sans quelques loges, la salle était comble, archi-comble, à ce point que certains spectateurs des deuxièmes galeries, se trouvant

dire toujours, il se creusait la cervelle... inutilement comme il l'avouait. C'était ainsi que le colonel était devenu « Aux oreilles ! » — Bayons aux oreilles, — le commandant Collas « la Benzine », le capitaine Bontemps « Roger », le capitaine Roussel « Cadet », le lieutenant Cholet « Monchoir », — mouchoir de Cholet — le lieutenant Drupeur « Edouard », pas de Sédan à cause du souvenir que Sédan évoquait.

— Vous cherchez, vous cherchez, dit-il d'un air de défi.

— C'est inutile ! Colosse. — Comment, Colosse ! Vous n'y êtes pas, ma chère, mais pas du tout, du tout : Derodes n'est pas un colosse.

— Non ! mais il est Colosse de Rhodes ! Le lieutenant-colonel resta un moment abasourdi, puis il partit d'un formidable éclat de rire.

— Admirable, il n'y a que vous. Quand vous avez trouvé que le lieutenant Bonnet, qui a commencé ses études pour être prêtre, a changé son bonnet d'évêque pour un bonnet de police, j'ai cru que vous ne feriez jamais mieux ; mais « Colosse de Rhodes » c'est admirable !

(A suivre)